



## Informations & Programme

### Obligations réglementaires

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

### **Article 4227-39 du code du travail.**

### Objectifs

Cette formation permet de tester la capacité d'intervention du personnel de l'établissement à intervenir face à un début d'incendie.

### Public

Tous salariés.

### Pré requis

Aucun.

### Durée

Adaptée en fonction du nombre de participants.

### Validation

Il est préconisé de se former tous les ans.

### Documentation

Un livret de formation est remis à chaque participant.



### Matériel Pédagogique

- Visuel sur vidéoprojecteur.
- Discussions.
- Démonstration détaillée et commentée.
- Machine à fumée.
- Mannequin formation.

### Programme

#### Déroulement de l'exercice :

A partir d'une simulation de départ de feu avec un générateur de fumée et mannequin adulte d'un poids de 30 kg :

- Exploitation de l'alarme.
- Reconnaissance des lieux.
- Alerte des secours et de la hiérarchie.
- Attaque du feu.
- Prise en compte de victime(s).
- Management de l'évacuation, rôle des différentes personnes présentes.
- Recensement.
- Accueil des sapeur pompiers.
- Temps réel de l'exercice.
- Débriefing avec les participants et analyse des points à améliorer.